

**PREFERENCES RELATIVES A UNE AFFECTATION
SUR ZONE DE REMPLACEMENT**

**Document à retourner au service DPE – Rectorat, de préférence par courriel
à l'adresse mvt2019@ac-poitiers.fr pour le mercredi 26 juin 2019
pour les nouveaux TZR de l'académie de Poitiers
(Entrants ou mutation sur ZR lors de la phase intra académique)**

Souhaite assurer des suppléances Souhaite être affecté à l'année

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Grade : CI N HC CI Exc Discipline :
.....

Zone de remplacement d'affectation :

Etablissement de rattachement :

Vous avez la possibilité d'émettre jusqu'à 5 préférences d'affectation pour un poste à l'année à la rentrée 2019 qu'il s'agisse d'un établissement, d'une commune ou d'un groupe de communes à l'intérieur de la zone de remplacement (y compris en précisant un type d'établissement).

Les affectations des personnels titulaires sur zone de remplacement sont prononcées dans l'intérêt du service ; la priorité est de pourvoir les postes à l'année.

Conformément aux nécessités de service et dans un souci de diversification des expériences, les professeurs agrégés et certifiés TZR peuvent ainsi, être affectés à l'année ou en suppléance en lycée professionnel.

L'affectation d'un enseignant dans une discipline autre que celle (ou celles) de son recrutement sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

Les professeurs de lycée professionnel TZR ne peuvent être affectés à l'année ou en suppléance que dans un établissement public dispensant un enseignement professionnel.

| N° | Nature du vœu (ETB, COM, GEO) | Libellé | Type d'établissement |
|----|-------------------------------|---------|----------------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |

Observation :

A, le

Signature de l'intéressé(e)

Facultatif

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT

A, le
d'établissement

Signature du chef